

Subvention au Sport Bisontin de Haut Niveau - «Contrats d'Objectifs» - Sports Individuels - Répartition au titre de l'année 1995

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le 5 février 1990, le Conseil Municipal se prononçait favorablement sur l'application du système des Contrats d'Objectifs destinés à l'attribution de subventions aux clubs sportifs bisontins de haut niveau, sports collectifs.

Lors de sa séance du 16 décembre 1991, le Conseil Municipal approuvait le principe de l'extension de ce système aux disciplines individuelles.

Au cours de sa dernière réunion, le 14 mars 1995, la Commission des Sports retenait, compte tenu des critères élaborés et des résultats obtenus par les clubs bisontins concernés, les propositions de subventions suivantes (Source Saison 1993/1994 ou année civile 1994) :

La Française	10 000 F
La St-Claude	7 500 F
ASPTT Tennis de Table	7 500 F
SNB Canoë-Kayak	100 000 F
SNB Natation	5 000 F
SNB Aviron	7 500 F
Etrier Bisontin	12 500 F
PKA	7 500 F
PSB Athlétisme	20 000 F
CPB	130 000 F
Balise 25	12 500 F
Centre Ecole Parachutisme	10 000 F
FC Judo	80 000 F
Amicale Cycliste Bisontine	7 500 F
Centre Handicapés P. Croppet	5 000 F

Le montant de cette dépense, soit 422 500 F, sera imputée sur le chapitre 945.180.691.90012 - code service 20300 du Budget Primitif 1995.

M. FUSTER : Monsieur le Maire, si vous le permettez, je voudrais profiter de ces contrats pour le sport individuel, qui concernent directement le PSB, pour faire le point sur l'affaire PLAZIAT qui a défrayé la presse locale et nationale et pour informer d'une manière précise les élus municipaux sur ce dossier.

M. LE MAIRE : Volontiers.

M. FUSTER : Je voudrais simplement vous informer que le Président de la section athlétisme du PSB a noué des relations avec Christian PLAZIAT en mars 1994. A cette époque et à aucun moment, les collectivités territoriales n'ont été associées à ce partenariat et bien évidemment aucun

engagement n'a été pris. Les promesses faites par M. SLOMIAN à M. PLAZIAT en échange de la mission de directeur sportif étaient la prise en charge du déménagement, la mise à disposition d'une maison et d'une voiture, le droit à l'image pour 9 500 F par mois et la prise en charge de son redressement fiscal évalué en février 1994 à 280 000 F. Ces engagements étaient ceux du Président du PSB section athlétisme. M. SLOMIAN a quitté la présidence de la section en fin d'année 1994 et les engagements n'ont pas été tenus. Le club a alors décidé de libérer Christian PLAZIAT à partir de janvier 1995. A cette époque, il a décidé de continuer pour un certain temps à rester au PSB.

En parallèle, bien entendu, le recours aux partenaires institutionnels a été sollicité par la Fédération Française d'une part et par la Ligue d'Athlétisme d'autre part. Il y a donc eu une réunion le 20 janvier 1995 entre les différents partenaires : la Région de Franche-Comté, le Département du Doubs et la Ville de Besançon. En dehors de l'application des contrats d'objectifs, puisque nous avons la chance à la Ville de Besançon et au Département du Doubs d'appliquer des contrats d'objectifs très clairs, M. PLAZIAT s'est vu proposer une formation destinée à sa reconversion, le passage d'un Brevet d'Etat pris en charge par la Région de Franche-Comté et un poste de Chargé de Communication auprès de l'Association Profession Sport. Il a décliné ces propositions se cantonnant à répéter ses exigences, à savoir 220 000 F par an. Je voudrais vous signaler que, dans un article du Monde paru en mars dernier, les ressources de cet athlète sont : une aide fédérale de 6 500 F par mois, une aide de son sponsor de 10 à 12 000 F par mois, soit au total 22 à 24 000 F par mois. Mais, compte tenu de ses dettes accumulées, le Trésor Public prélève bien entendu régulièrement une certaine somme. Voilà la situation de Christian PLAZIAT.

Les questions techniques ont été abordées également lors d'une rencontre avec le Service des Sports et moi-même en décembre 1994. M. PLAZIAT nous a fait part de son désir de préparer les championnats du monde en salle et de pouvoir bénéficier de l'annexe III du stade Léo Lagrange dans certaines conditions particulières, notamment de l'éclairage à 17 heures et des tapis de saut. Le Service a répondu favorablement et Christian PLAZIAT a été mis dans des conditions normales, pour ne pas dire mieux, pour cette préparation aux championnats du monde.

Je voudrais également ajouter que, compte tenu de la pratique de l'athlétisme qui était en montée en charge, la Commission des Sports a proposé une rénovation de la piste et des aires de sauts de l'annexe III du stade Léo Lagrange pour une somme de 330 000 F. Nous nous préoccupons donc également de mettre nos athlètes dans de bonnes conditions.

Si nous faisons le récapitulatif des sommes directes et indirectes en mettant en valeur les prestations, le PSB bénéficie directement d'une somme de 1,3 MF. Cette somme tient compte de la situation financière précaire du PSB qui ne peut pas assurer l'ensemble de ses remboursements. J'ajoute que l'application des contrats d'objectifs municipaux pour l'année 1994 a donné 20 000 F supplémentaires au PSB uniquement dus aux résultats de Christian PLAZIAT et aurait dû donner, si la signature de la licence avait été faite suffisamment tôt, 40 000 F, c'est donc une somme qui n'est pas à négliger.

En conclusion, je voudrais dire que la bonne santé des clubs bisontins, confirmée dimanche, puisque cela a fait la une des journaux, prouve que les contrats d'objectifs sont un excellent outil au service des dirigeants et des athlètes de Besançon. Ils permettent aux clubs de connaître à l'avance l'aide de la Ville, cette aide ne devant pas varier en fonction de cas particuliers me semble-t-il. Mais aussi, on peut regretter vivement, sur le plan sportif, le départ de Christian PLAZIAT.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur l'Adjoint. Je crois qu'il était bon que l'assemblée soit au courant de ce qui s'est passé exactement avec cet athlète de haut niveau, champion du monde de décathlon en salle. Les difficultés sont nées effectivement de conditions particulières qui ont été faites par le Président de la section athlétisme du PSB. Nos relations sont excellentes avec le PSB, d'autant plus

que nous devons, pour l'instant, comme on l'a indiqué, financer considérablement ce club omnisports bisontin bien connu.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, merci de nous donner des précisions sur ce dossier qui effectivement est un dossier sensible. Ces précisions méritaient d'être données en public. C'est pendant cette mandature que ce système de contrats d'objectifs a été mis en application et il semble globalement efficace. Je voudrais poser une question à M. FUSTER.

M. LE MAIRE : C'est un bon point pour la Municipalité sortante.

M. JACQUEMIN : C'est un mode de gestion qui semble être tout à fait efficace et qui clarifie complètement la règle du jeu.

M. LE MAIRE : Oui, cela a été repris d'ailleurs par de nombreuses villes.

M. JACQUEMIN : Je reconnais volontiers que c'est une bonne méthode de gestion. Est-ce que les critères de ces contrats donnent complètement satisfaction ? Est-ce qu'il y a des réflexions menées par le Service des Sports et par l'Adjoint aux Sports sur ces critères pour une deuxième génération de contrats d'objectifs ? Cela est une première question.

Et la deuxième question concerne la pratique de la lutte à Besançon. Je vois qu'entre les deux moutures de ce rapport que vous nous avez proposées, il y a une augmentation assez significative de la subvention au CPB, est-ce lié aux championnats d'Europe qui se dérouleront à Besançon dans les prochains jours ? A ce sujet, je voudrais vous poser une question, Monsieur le Maire, puisque la Région se bat pour implanter aux Montboucons un centre national permanent d'éducation et de formation en faveur de la lutte, du VTT, de la gymnastique et du judo. Je souhaite qu'il soit acquis pour la capitale régionale mais ce n'est pas un dossier bouclé aujourd'hui. Je voulais savoir quelles étaient vos intentions sur ce dossier important puisque la Ville y mettra comme vous le savez, dans le contrat de plan régional, plus de 25 MF.

M. NACHIN : Je regrette Monsieur le Maire que vous puissiez dire que vous avez d'excellentes relations avec le Président du CO-PSB.

M. LE MAIRE : Je vous dis qu'elles sont bonnes, c'est qu'elles le sont. Cela ne doit pas vous étonner, j'ai de bonnes relations d'ailleurs avec beaucoup de monde.

M. NACHIN : Mais je sais très bien que vous ne devriez pas avoir de bonnes relations avec le Président du CO-PSB quand on sait avec quelle désinvolture il traite ses obligations vis-à-vis de la Ville de Besançon. On sait la désinvolture avec laquelle il répond aux demandes de la Ville. Je fais partie de la Commission des Sports et j'ai eu l'occasion de pouvoir consulter des documents qui n'ont pas de valeur légale en particulier les bilans qui ne sont pas signés par l'expert-comptable. Tout à l'heure, on a chicané pour 23 000 F concernant la promotion de l'image de la Ville de Besançon. En Commission Développement Economique, j'ai dit ce que j'en pensais et que j'étais pour. On dépense des sommes considérables pour faire face à des obligations qui sont celles du CO-PSB et il serait temps, Monsieur le Maire, même si vous voulez conserver des relations excellentes avec le Président, que vous tapiez du poing sur la table. Qu'est-ce que le CO-PSB fait de l'argent qu'il récupère auprès de ses sections et de l'argent qu'il perçoit de la Ville et sans doute d'autres collectivités, peut-être du Conseil Régional, du Conseil Général ?

M. LE MAIRE : Monsieur NACHIN, vous ne comprenez pas qu'on puisse avoir d'excellentes relations avec tous les clubs et les Présidents de clubs même s'il y a des difficultés. Depuis quelque temps, je tape sur la table en demandant au Président du CO-PSB de respecter les accords que nous

avons conclu. Nous venons encore récemment, il y a une dizaine de jours, d'informer le PSB que désormais le receveur municipal prélèvera sur les subventions qui devaient leur être versées, les sommes dues à la Ville. Je crois que les constructions qui ont été faites à une certaine époque étaient quelque peu démesurées par rapport au budget du CO-PSB. Les Présidents ont changé et on se trouve devant une situation très difficile à régler mais que nous nous efforçons parfois avec beaucoup de vigueur de mettre en équilibre pour le mieux.

M. FUSTER : Je voudrais répondre à M. le Député sur le plan des critères des contrats d'objectifs. Il faut dire qu'au bout de six ans d'application, ils donnent globalement satisfaction tant pour le Service des Sports et des élus municipaux que pour les clubs bisontins. Mais bien évidemment, ils vont nécessiter une réactualisation en fonction de la situation 1995. Une réflexion avec les clubs bisontins sera entreprise à partir de la rentrée de 1995. Nous aurons la même démarche qu'en 1989 avec la Commission des Sports. Mais, personnellement, sur le plan fondamental, je ne souhaiterais pas changer cette philosophie. Elle a fait ses preuves. L'ensemble des Présidents de clubs ne nous fait qu'un seul reproche : le montant de la subvention n'est pas suffisant mais je pense que nous aurons toujours ce reproche quelle que soit la somme.

Concernant la lutte, il y a eu une augmentation très conséquente puisque dans le premier rapport que vous avez eu, la subvention était de 60 000 F et dans le deuxième de 130 000 F. Cette augmentation ne concerne pas les championnats d'Europe. C'est simplement une faute de la part des dirigeants du club qui, parce que le Président à cette époque-là avait quelques soucis familiaux, avaient omis un certain nombre de titres. Et dans nos critères sports individuels, les titres pèsent très lourdement. Il avait donc été omis cinq ou six titres me semble-t-il, de champions de France, des podiums, par le Président du club. Quand on a reçu la deuxième réponse du Président, on a souhaité actualiser immédiatement en prévenant les membres de la Commission des Sports bien évidemment pour que le Conseil Municipal prenne la décision aujourd'hui afin de ne pas pénaliser le club. Il n'y a donc aucune liaison avec les championnats d'Europe de lutte, c'est la subvention normale qui revient au CPB.

Concernant la Maison des Sports, un programmiste «embauché» par la Région de Franche-Comté est en train de faire le tour des différents acteurs concernés par cette Maison des Sports d'une part, et par le complexe sportif d'autre part. Il va surtout essayer d'élaborer un programme parce que la demande de chacun est assez importante et il va faire des propositions sur l'investissement. Il reste un point quand même à régler avec l'ensemble des participants, c'est celui du fonctionnement et de la gestion. Le Conseil Régional souhaite que la Ville prenne en charge la gestion de ces installations, mais la Ville ne souhaite pas prendre la gestion n'importe comment. C'est-à-dire, il faut que nous connaissions parfaitement le programme et que nous connaissions de plus l'utilisation de ces locaux parce qu'il ne nous semble pas normal de gérer une installation qui ne serait réservée qu'à des instances régionales. Il y aura donc une discussion entre la Ville et Conseil Régional pour connaître l'utilisation et nous prendrons éventuellement en charge ce qui revient de droit à la Ville : écoles primaires et clubs bisontins. Aujourd'hui, nous sommes comme vous, très vigilants à la création de ce centre national.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.